



POUR INFORMATION

Arrêt de la production de plasma surnageant de cryoprécipité

Lettre aux clients 2025-02

Le 27 janvier 2025

Bonjour,

À compter du 31 mars 2025, la Société canadienne du sang ne produira plus de plasma surnageant de cryoprécipité (code produit : E6088V00). Cette décision fait suite à une revue de la littérature médicale, à la consultation de plusieurs parties intéressées et à la baisse de la demande de ce produit. En outre, en 2023, le Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins a émis des recommandations prônant l'efficacité et l'innocuité du plasma traité au solvant-détergent (S/D) lorsqu'il est utilisé dans le cadre des traitements de plasmaphérèse chez les personnes ayant un purpura thrombopénique thrombotique.

Principaux changements à prévoir :

- 31 mars 2025 : arrêt de la production de plasma surnageant de cryoprécipité destiné à la transfusion.
- Vous pourrez commander du plasma surnageant de cryoprécipité jusqu'à épuisement des stocks, ce qui devrait arriver courant novembre 2025.
- Nous vous enverrons une lettre pour vous informer de l'épuisement des stocks et mettrons à jour la circulaire d'information relative aux composants plasmatiques.

À noter que nous continuerons à produire du cryoprécipité.

Veuillez transmettre cette lettre aux professionnels de la santé de votre hôpital à qui elle pourrait être utile.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web, au www.sang.ca, dans la section Hôpitaux. Si vous souhaitez l'obtenir dans un autre format ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à votre agente ou agent de liaison.

Cordialement,

Tanya Petraszko
Directrice médicale en chef
Affaires médicales, services d'analyses et cellules souches